

## UN NOUVEL ÉLAN POUR VILLEBON

# SIOM un conflit social emblématique d'une certaine gestion des affaires publiques

La collecte des ordures ménagères est perturbée depuis pratiquement trois mois. Nos élus siégeant au conseil syndical du SIOM ont choisi d'attribuer le marché à une société SEPUR qui a d'emblée cherché à imposer des conditions de travail et de rémunération inacceptables et bien en retrait par rapport aux conditions précédentes. Collectivement, les Villebonnais soutiennent les employés et supportent aussi les dysfonctionnements de la collecte. Pour tous, c'est aussi l'occasion de s'interroger sur les choix de gestion qui ont été faits.

### SEPUR : LE NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHÉ DE COLLECTE

Le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) confie l'activité de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte via un marché de prestation de service. Le contrat vient d'être renouvelé et le nouveau titulaire est la société SEPUR.

Les salariés se sont aperçus que leur nouvel employeur, légalement obligés de les ré-embaucher, n'entendait pas le faire aux mêmes conditions que l'ancien prestataire. À l'occasion du transfert, il mettait en cause le niveau de leur rémunération et le maintien sur leur lieu de travail alors que certains travaillent dans nos communes depuis 30 ans. En conséquence l'ensemble des employés s'est mis en grève le 1<sup>er</sup> novembre. Le lendemain, décidé malgré tout à reprendre leur mission tout en poursuivant les négociations avec le nouvel employeur, ils ont rejoint leur poste de travail. Là, il est apparu que SEPUR n'avait mis en place ni les camions comme prévu dans le contrat signé avec le SIOM, ni les vêtements de travail ni le personnel encadrant. SEPUR organisait un lock-out ou grève patronale et depuis ne verse aucun salaire aux employés. En France, cette démarche est interdite comme il est interdit de prendre du

personnel de substitution à ceux laissés sans travail.

Reprenant ici une stratégie élaborée sur d'autres territoires, SEPUR a engagé d'autres personnels et les a envoyés procéder à la collecte des déchets ménagers. Diminuant ainsi la pression exercée sur son entreprise par les mairies et les habitants, le patron de SEPUR, M. Ivanov laisse tranquillement pourrir le conflit. Dans une lettre envoyée par les maires aux habitants des communes concernées, lettre faite sans donner possibilité à l'opposition de s'y exprimer en violation des règles du CGCT, ceux-ci ne manquent pas de s'en féliciter : le travail est fait et peu importe si 84 familles sont sans revenus.

### LES VILLEBONNAIS SOLIDAIRES DES SALARIÉS

Rapidement un collectif de soutien s'est mis en place auprès des travailleurs. En seulement quelques heures de présence à l'entrée de l'Intermarché, il a recueilli 228 signatures sur une pétition en faveur des employés et plus de 5 000 venant de tout le territoire desservi sur la version en ligne. Désireux de traduire ce mouvement de population en messages politiques concrets à l'intention du SIOM, nous avons soumis des motions au conseil municipal de la ville de novembre et de décembre, proposé d'en rédiger une en commun avec le maire. Toutes ces démarches ont été rejetées de manière unanime par la majorité municipale qui a refusé nos différentes motions arguant contre chacun des points. Lors des discussions en conseil, jamais le moindre message de soutien aux employés du SIOM n'a été énoncé ni par le maire ni par les élus de sa majorité, jamais il n'a été reconnu que faire perdre de 300 à 500 € de salaire par mois aux salariés était inacceptable.

Finalement le maire en signe de compassion a invité les salariés qui habiteraient Villebon à se signaler à la mairie afin que

les services sociaux puissent les aider. On retrouve le schéma bien connu au XIX<sup>e</sup> siècle, et il suffit de relire Zola pour le reconnaître : la charité plutôt que le simple respect des droits !

### FAIBLESSES DU MODÈLE LIBÉRAL

En choisissant ce prestataire, les élus du SIOM pouvaient-ils ignorer les antécédents du patron de SEPUR, qui multiplie les conflits sociaux depuis des années, à chaque fois pour la même raison, la dégradation imposée aux salariés qui lui sont livrés au gré des marchés publics qu'il remporte en cassant les prix alors que de nombreux articles ont vu le jour dans la presse sur le sujet ?

Les élus des villes qui ont mandaté leurs pairs pour les représenter au conseil syndical du SIOM devront tirer les leçons de cette séquence désastreuse pour les salariés et qui se traduit par une dégradation de la qualité du service public.

Que penser de ce mode de gestion du service public par passage de marché à des entreprises privées ? Il impose régulièrement des changements d'employeur aux salariés. Il confie la mission à une entreprise détenue par un fonds financier situé dans un paradis fiscal, c'est le cas de la société SEPUR. Nous avons aussi des élus qui ont confié un marché et qui disent aujourd'hui ne pas disposer des documents contractuels correspondants.

Pour cette édition, la place nous a manqué pour traiter des sujets courants comme le vote du budget municipal 2019. Retrouvez notre point de vue sur notre site web.

13 janvier 2019

Plus d'informations sur

<http://nouvelelanpourvillebon.fr>

Ophélie Guin, Régis Vaillant, Sandra Chartol et Antoine Ser pour la liste « Un Nouvel Élan pour Villebon »

Ophélie Guin, Régis Vaillant, Sandra Chartol et Antoine Ser pour la liste « Un Nouvel Élan pour Villebon »  
<http://nouvelelanpourvillebon.fr/>